



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

CLE SAGE DE L'ESCAUT: POINT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION

18 MARS 2025 - CAMBRAI

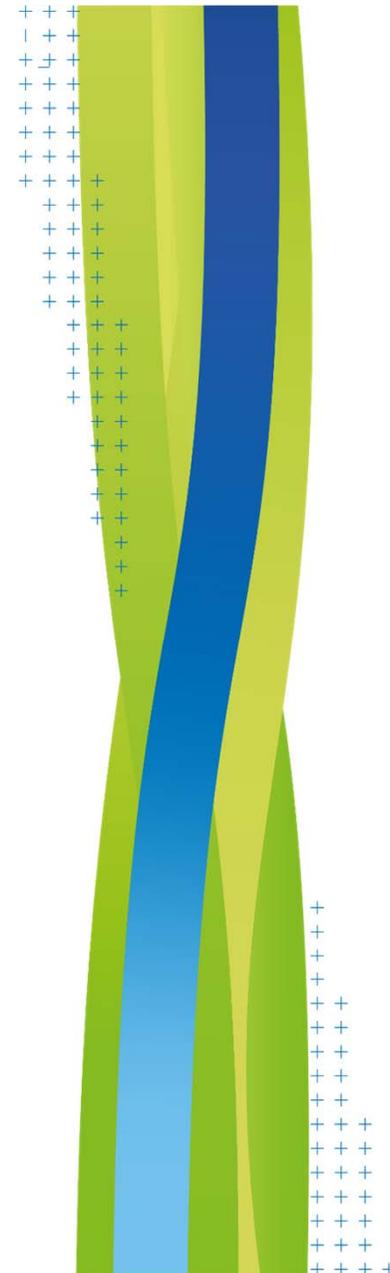
SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



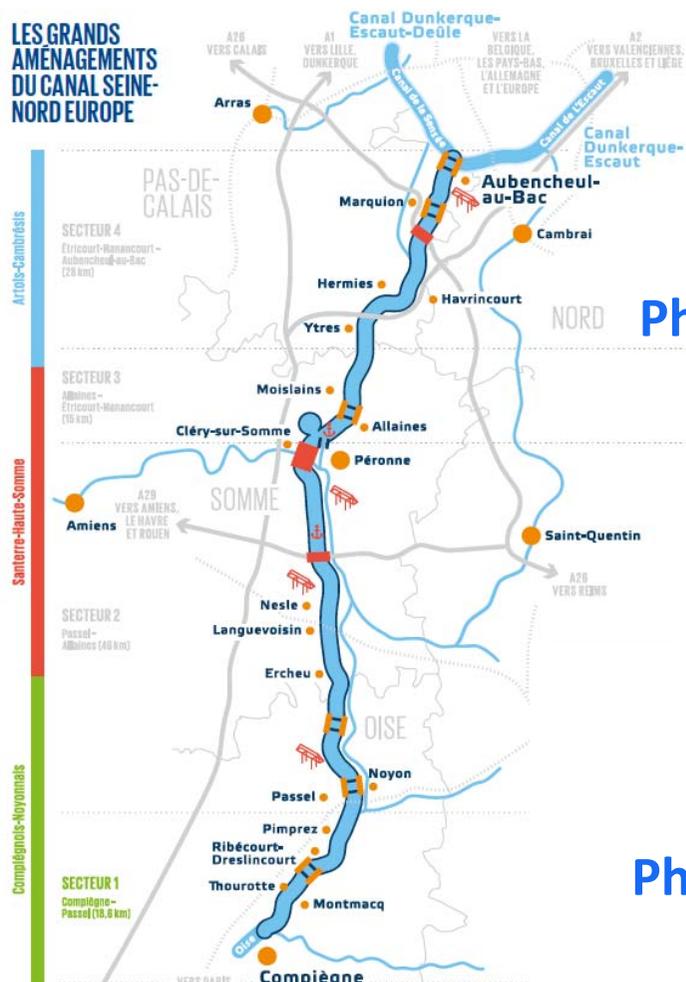
Cofinancé par
l'Union européenne

1. POINTS D'ACTUALITÉ

2 CLE SAGE de l'Escaut: point d'avancement – 18/03/2025



1 CANAL, 3 TERRITOIRES, 6 SECTEURS, 2 PHASES DE RÉALISATION



Études détaillées 2019>2023

Aménagements
environnementaux 2021>2030

Autorisation environnementale
2022>2024

Travaux 2024>2030

Études détaillées 2017>2021

Aménagements
environnementaux 2017>2028

Autorisation environnementale
2019 >2021

Travaux 2021>2030

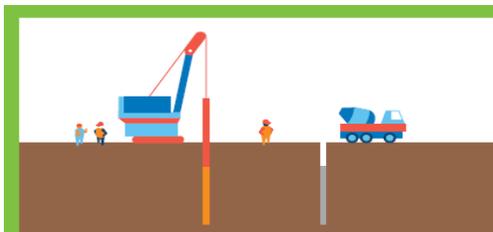
RESCINDEMENT DE L'OISE + RÉTABLISSEMENTS ROUTIERS



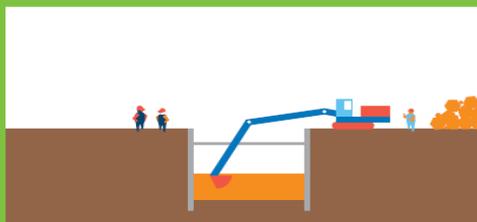
4 CLE SAGE de l'Escaut: point d'avancement – 18/03/2025



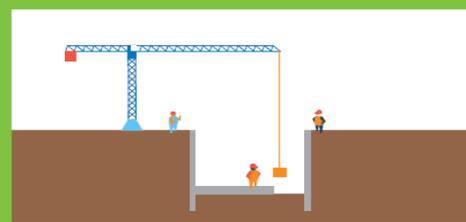
ENGAGEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCLUSE DE MONTMACQ-CAMBRONNE (1/2)



1. LES PAROIS MOULÉES



2. LE TERRASSEMENT



3. LE GÉNIE CIVIL



4. LES ÉQUIPEMENTS

- + Travaux engagés fin 2024
- + 1^{ère} écluse du Canal en construction



ENGAGEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCLUSE DE MONTMACQ-CAMBRONNE (2/2)

L'écluse permettra à ces bateaux de franchir un dénivelé de 6,41 mètres en 30 minutes (cycle complet entrée sasement sortie)

Les dimensions du sas de l'écluse :
195 mètres de longueur utile ;
12,50 mètres de largeur utile



AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS L'OISE

180 HA D'AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES RÉALISÉS

● MESURES DE COMPENSATIONS

+ Dans la Vallée de l'Oise

- 11,3 ha à Appilly, 28,3 ha à Morlincourt
- 80,8 ha à Chiry-Ourscamp / Pimprez

+ Dans la forêt d'Ourscamp-Carlepont

- 35 ha à Chiry-Ourscamp et Bailly et dans la vallée

+ Dans la Vallée de la Verse

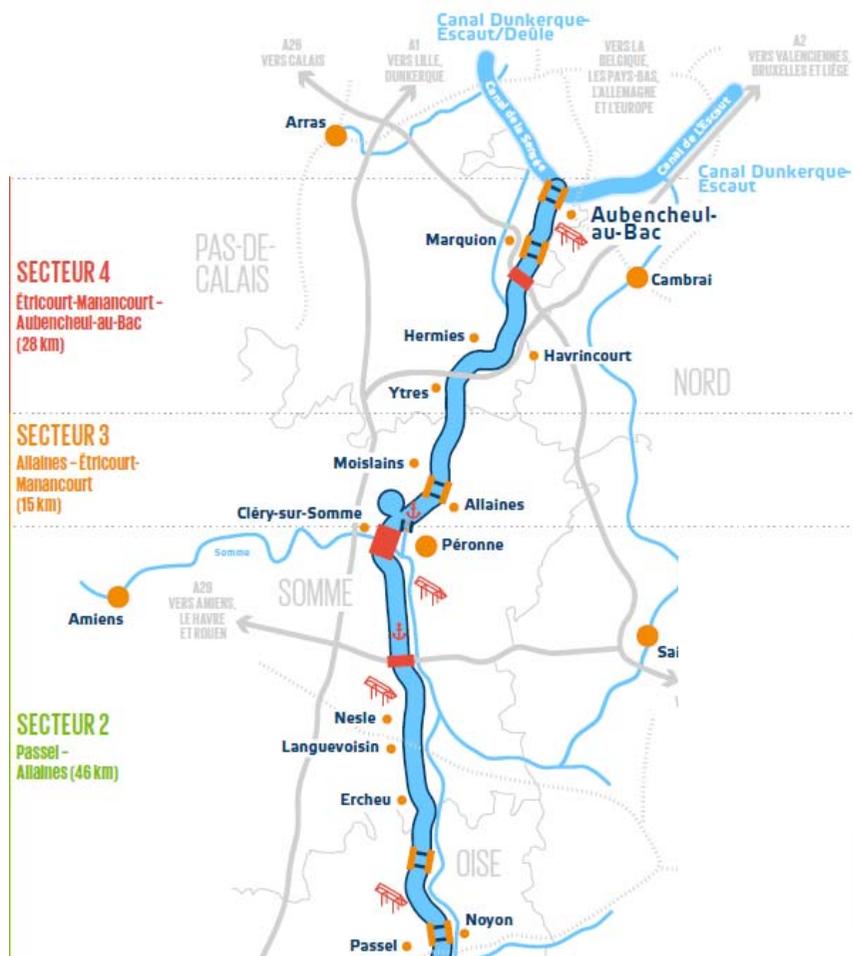
- 10 ha à Beaurains-lès-Noyon



Crédits photos DDT60 – avril / mai 2023

SECTEURS 2 À 4 ENTRE NOYON ET AUBENCHEUL

FINALISATION DES ÉTUDES DE CONCEPTION ET POURSUITE DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALE ET DE MAÎTRISE FONCIÈRE

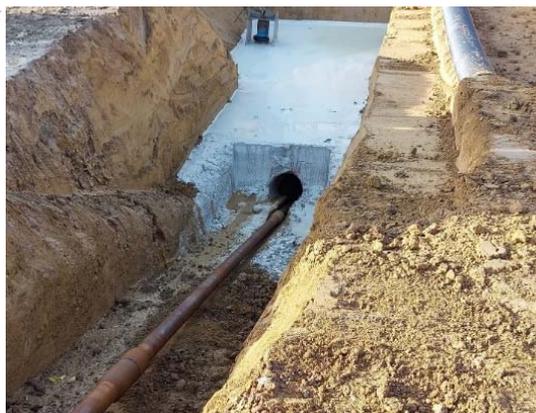
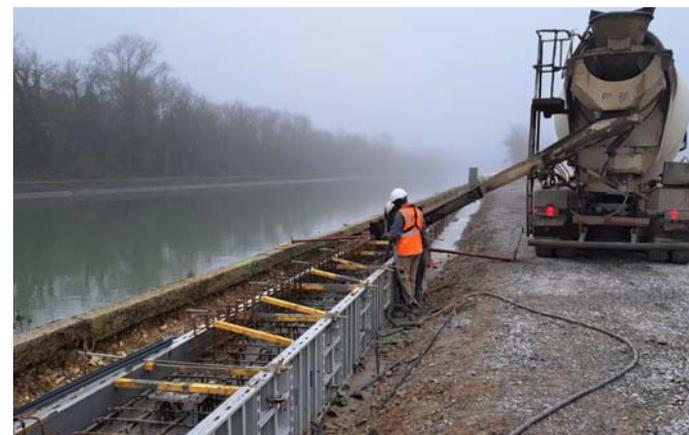


Études détaillées 2019>2023

Aménagements
environnementaux 2021>2030

Autorisation environnementale
2022>2024

Travaux 2024>2030



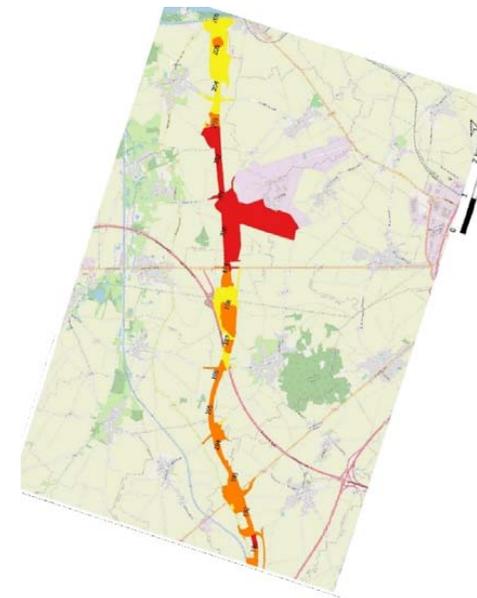
CONSULTATIONS TRAVAUX DES SECTEURS 2 À 4

- LANCEMENT PROGRESSIF DES CONSULTATIONS DES MARCHÉS DE TRAVAUX
 - 2024-2026 : PROCÉDURE D'ATTRIBUTIONS DES MARCHÉS DE TRAVAUX
 - 2025-2026 : ENGAGEMENT PROGRESSIF DES GRANDS TRAVAUX
- + Ecluses, terrassements, ouvrages d'art, rétablissement des communications

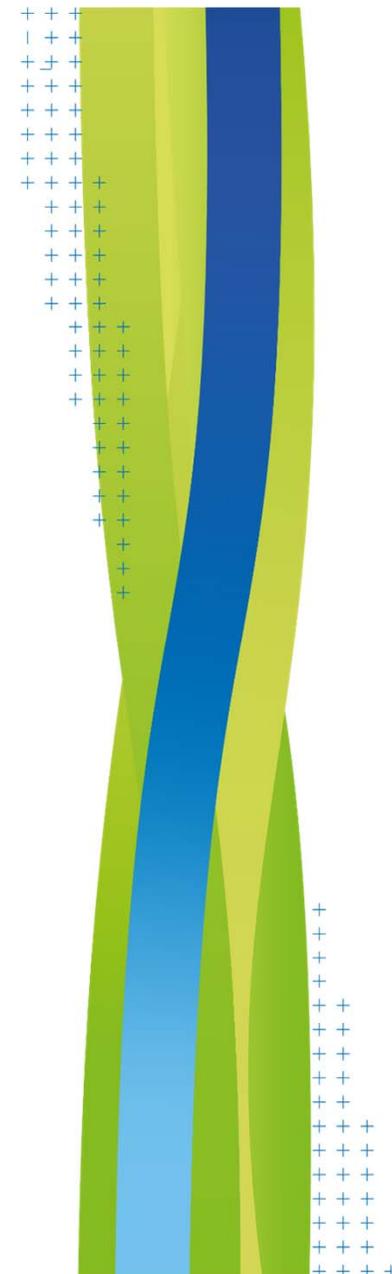


LES OPÉRATIONS EN COURS SUR LE TERRAIN S4 : ARTOIS-CAMBRÉSIS

- POURSUITE DES OPÉRATIONS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVES
- POURSUITE DES OPÉRATIONS LIÉES À LA PYROTECHNIE
- ACHÈVEMENT DE LA POSE DES BORNES GÉODÉSIQUES
- POURSUITE DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENTS DES RÉSEAUX PAR LES CONCESSIONNAIRES, DONT RTE À MARQUION
- FINALISATION DES TRAVAUX DE DÉVIATION DE L'A2 À YTRES
- DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU QUAI LOGISTIQUE D'AUBENCHEUL AU BAC



2. L'ARRÊTÉ D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU 09/08/2024



LES GRANDES DISPOSITIONS DE L'AAE



- **QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR L'ARRÊTÉ**

- 4 procédures (Loi sur l'eau, espèces protégées, N2000, défrichement)
- 4 départements concernés (59,62,80,60)
- 287 pages / 276 articles

- **PÉRIMÈTRE**

- Libération des emprises et mesures de réduction d'impact (pêches de sauvetage, balisage,...)
- Installation de chantier et ouvrages provisoires
- Construction, exploitation et entretien du CSNE y.c alimentation en eau à partir de l'Oise
- Modification des voiries routières
- Modification du Canal du Nord
- Création de dépôts
- Mise en œuvre du programme de mesures compensatoires et suivis.



LES GRANDES DISPOSITIONS DE L'AAE



- **AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX (ART 17)**
 - Plan précis des installations de chantier (accès, bases vies, ateliers, aires de stockages,...)
 - Précisions sur les mesures de réduction d'impact (calendrier, balisage, pêches, prévention des pollutions...)
 - Suivi de la phase travaux (détail du plan de surveillance du chantier)
 - Procédures d'intervention et de repli
- **PENDANT LES TRAVAUX**
 - Système de management de l'environnement
 - Intervention d'écologie à chaque phase du chantier
 - + Passage préalable
 - + Sensibilisation des intervenants
 - + Suivi
 - + Reporting



LES GRANDES DISPOSITIONS DE L'AAE



- **REPORTING**

- Journaux de chantier (art 241)
- Bilan annuel du suivi écologique (art 246)

- **COMITOLOGIE**

- Comités de suivi SCSNE/Services de l'Etat (art 247, 248, 249)
- Comité de suivi avec les acteurs du territoire selon fréquence à définir (art 250)



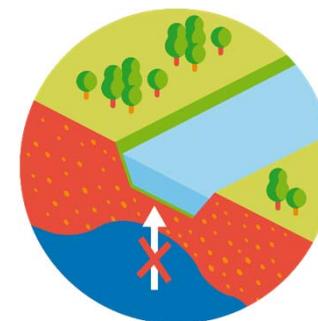
L'EAU UNE PRIORITÉ



COMMENT LE CANAL EST ÉCONOME EN EAU ?

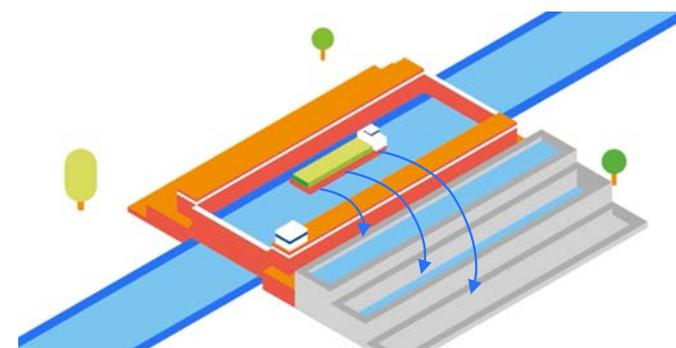
PRINCIPE 1

PAS DE POMPAGE DANS LES NAPPES

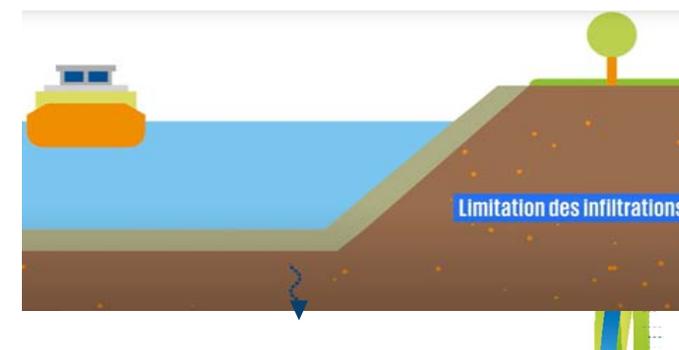


PRINCIPE 2 :

UN CANAL ÉCONOME : RECYCLAGE AUX ÉCLUSES
ET ÉTANCHÉITÉ HAUTE PERFORMANCE



PRINCIPE 3 : DES HYPOTHÈSES DE
DIMENSIONNEMENT TENANT COMPTE DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRINCIPE 3 : DES HYPOTHÈSES DE DIMENSIONNEMENT DU SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU TENANT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

• COMMENT LE CANAL S'ADAPTE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

+ Conclusions des études sur le réchauffement climatique

- Augmentation des périodes extrêmes
- Etiage plus long et plus chaud
- Inondations plus fréquentes

+ Une retenue d'eau de 14 millions m³, dimensionnée pour faire face aux périodes de sécheresse importantes et alimenter le Canal en période de faible débit de la rivière Oise, remplie lors de situations favorables.

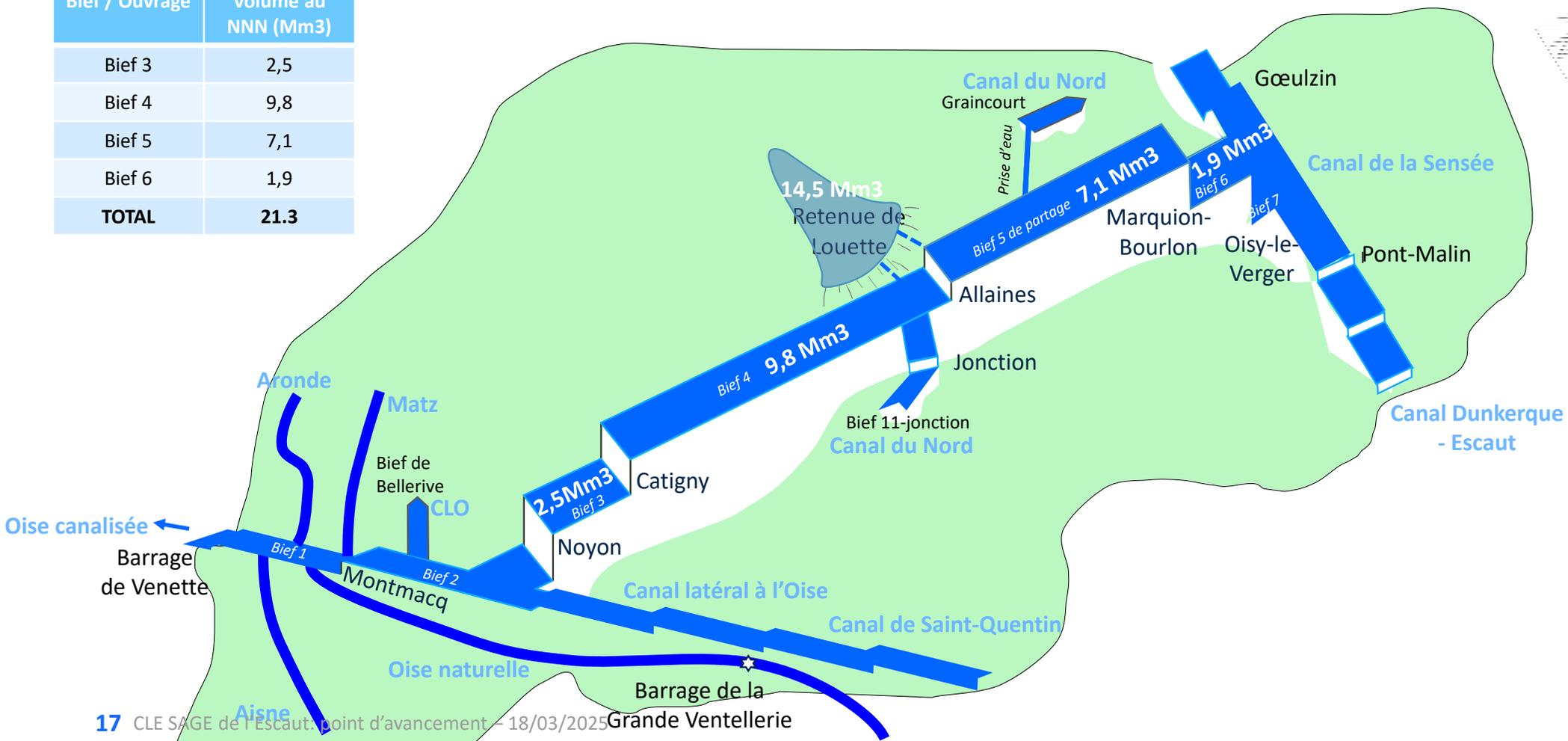
+ Un schéma d'alimentation robuste intégrant des marges de sécurité importantes couvrant les évolutions possibles du réchauffement

- Pas de prise en compte des apports des précipitations
- Évapotranspiration de plein été prise en compte sur toute l'année
- 0.24 m³/s de marge de sécurité appliqués sur toute l'année



BESOINS EN EAU VOLUMES D'EAU PAR BIEF

Bief / Ouvrage	Volume au NNN (Mm3)
Bief 3	2,5
Bief 4	9,8
Bief 5	7,1
Bief 6	1,9
TOTAL	21.3





- **PRINCIPES GÉNÉRAUX (ART 157, 158)**

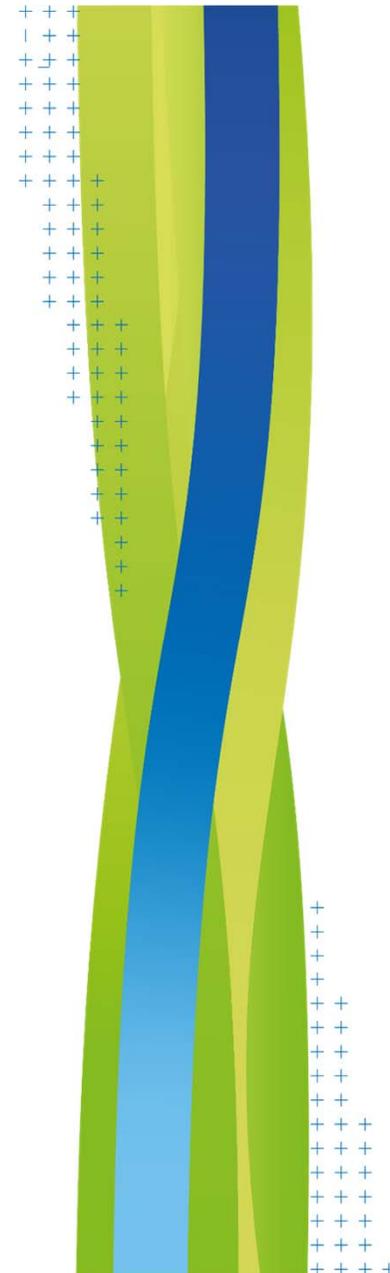
- Pas d'installation dans les périmètres immédiats et rapprochés des captages AEP
- Mise en place d'un plan de surveillance (réseau de piézomètres)
- Procédure d'alerte et de gestion en cas de détection d'anomalie sur les piézomètres de surveillance)

- **MESURES PARTICULIÈRES (ART 173)**

- Rappel des préconisations des HA pour chacun des captages potentiellement concernés
- Avant travaux : diagnostic captages Hermies et Havrincourt
- Pendant et après les travaux : plan de surveillance pour tous les captages (suivi mensuel en général, bi-mensuel lors des travaux sous nappe)



3. LES PREMIERS TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SCSNE



LES PREMIERS TRAVAUX SOUS MOA SCNE



Vallées de l'Agache et de la Sensée
(Oisy le verger 0,9ha – Aubigny au bac 1,8ha)



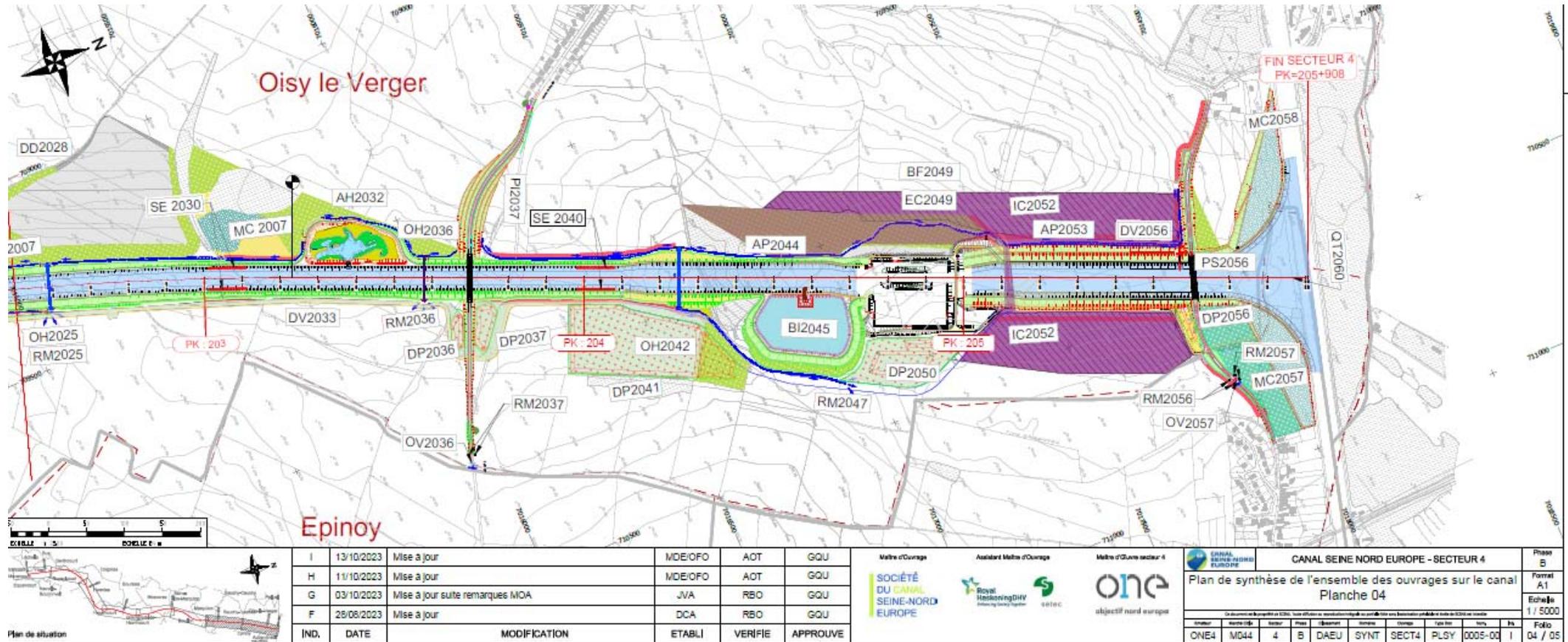
Compensation environnementale au Bois Durieux



20 CLE SAGE de l'Escaut: point d'avancement – 18/03/2025



LES PREMIERS TRAVAUX SOUS MOA SC SNE : QUAI D'AUBENCHEUL AU BAC (1/2)



LES PREMIERS TRAVAUX SOUS MOA SC SNE : QUAI D'AUBENCHEUL AU BAC (2/2)



- QUAI DE 121 ML SUR LA SENSÉE
- DURÉE TOTALE DE L'OPÉRATION : 11 MOIS À COMPTER DE L'AUTOMNE 2024
- INSTALLATION DES PALPLANCHES À COMPTER DU 19/03



LES PREMIERS TRAVAUX SOUS MOA SC SNE : L'ÉCLUSE DE OISY LE VERGER

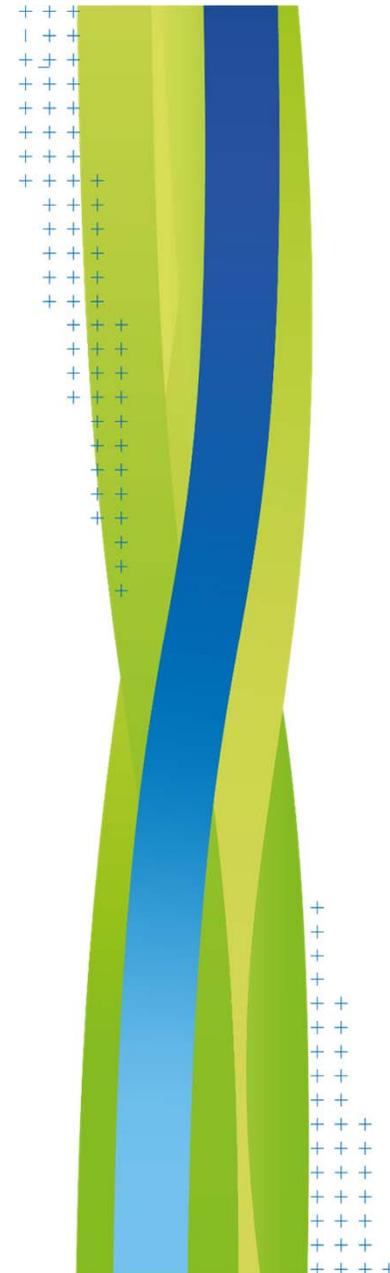


Illustration 72 : Détail du bâtiment d'accueil du public de l'écluse d'Oisy-le-Verger (Source : ONE)

- NOTIFICATION DU MARCHÉ AU 2^{IÈME} SEMESTRE 2025
- DURÉE TOTALE DE CONSTRUCTION : 4 ANS
- PRÉALABLEMENT, TERRASSEMENT DE LA FOUILLE SUR LE 1^{IER} SEMESTRE 2025



4. SUIVI DE LA PHASE CHANTIER



LE COMITÉ DE SUIVI(ART 250)

- **LE COMITÉ EST CHARGÉ D'EXAMINER :**

- + **Etat d'avancement des travaux**

- + **Mise en oeuvre des différentes mesures d'évitement, de réduction d'impact**

- + **Bilan du programme de suivi des impacts environnementaux et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.**

- + **Pour les mesures de compensation :**

- Suivi de la situation des travaux d'aménagement en cours, de ceux achevés et de ceux qu'il est prévu d'engager ;
- Ses conclusions quant à la réussite des mesures de restauration et de gestion sur les sites de mesures compensatoires, indicateurs de suivi à l'appui.

- **FONCTIONNEMENT**

- + **1 à 2 réunions/an (fonctionnement actuel sur le secteur 1)**



LE DIALOGUE TERRITORIAL

- **INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

- + Flyers travaux (déboisement, palplanches...)

- + Flyers et affiches d'annonces des réunions d'information travaux

- **POURSUITE DE L'INFORMATION DES HABITANTS**

- + Diffusion de la vidéo en immersion sur le Canal dans l'AC

- + Réunion d'information, tenue le 17/12/24, pour les travaux d'Aubencheul au Bac

- + Opération « Les nichoirs du Canal »

- + Préparation de la Lettre Territoriale n°8 de l'AC

- + Actualisation régulière du site territoire sur le site de la SCSNE





CANAL SEINE-NORD EUROPE

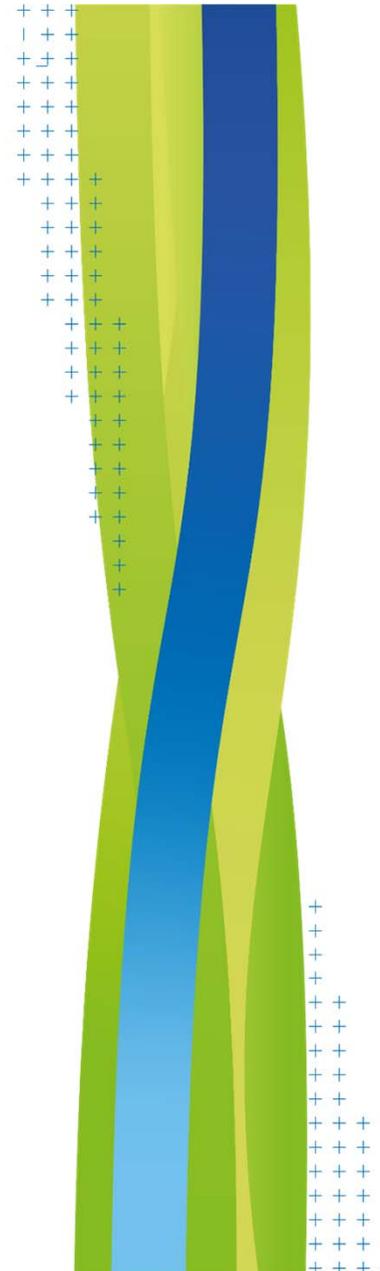
#LeCanalAvecMoi

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Partenaires financiers



www.
canal-seine-
nord-europe.fr



VOTRE COURRIER DU 08/06/2022

- **PRÉVENTION DES POLLUTIONS**
 - Art 197 : protocole d'intervention en cas de pollution
- **INFORMATION EN PHASE CHANTIER**
 - Art 250 : comité de suivi
- **COMPLEMENT DES BRAS MORTS / LINÉAIRE DU CDN SANS ACTIVITÉ FLUVIALE**
 - Art 45; 204 : modification et maintien en eau du canal du Nord
- **CONCEPTION DES BERGES LAGUNÉES**
 - Art 145, 195, 207 : Encadrement de la conception, entretien, suivi



Dossier suivi par : Audrey LIEVAL
☎ : +33 (0)9 65 19 37 25
✉ : audrey.lieval@symea.net

Madame la Préfète de la Somme
35 rue de la Vallée
80000 AMIENS

Valenciennes, le 8 Juin 2022

Objet : Avis sur le dossier du Canal Seine Nord

Madame la Préfète,

Suite à votre sollicitation d'avis sur le projet de Canal Seine-Nord Europe, nous avons organisé une réunion de CLE élargie du SAGE de l'Escaut le 24 mai dernier. La société de Canal Seine Nord a ainsi pu exposer les travaux prévus sur le territoire.

De cette présentation, les principales remarques sont les suivantes :

- les élus du territoire souhaitent être mieux informés et si possible associés à certaines réunions de chantier ;

- quant serait-il si une pollution arrivait de l'A26 ?;

- quant serait-il du Canal du Nord et notamment de l'envasement des bras morts créés ?;

- Il est conseillé à la société du Canal Seine Nord de se rapprocher de VNF et de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Nord au sujet de la création des berges lagunées. En effet, ces structures ont maintenant un certain recul sur la création des berges lagunées de Fresnes-Escoutpont qui ne fonctionnent pas de manière optimale. Cela permettra peut-être d'améliorer de système sur les sites prévus dès leur conception.

Vous souhaitant bonne réception de ces remarques, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mon plus profond respect.

Le Président de la CLE,
Georges FLAMENGT



MODALITÉS DE PRÉLÈVEMENT - SITE

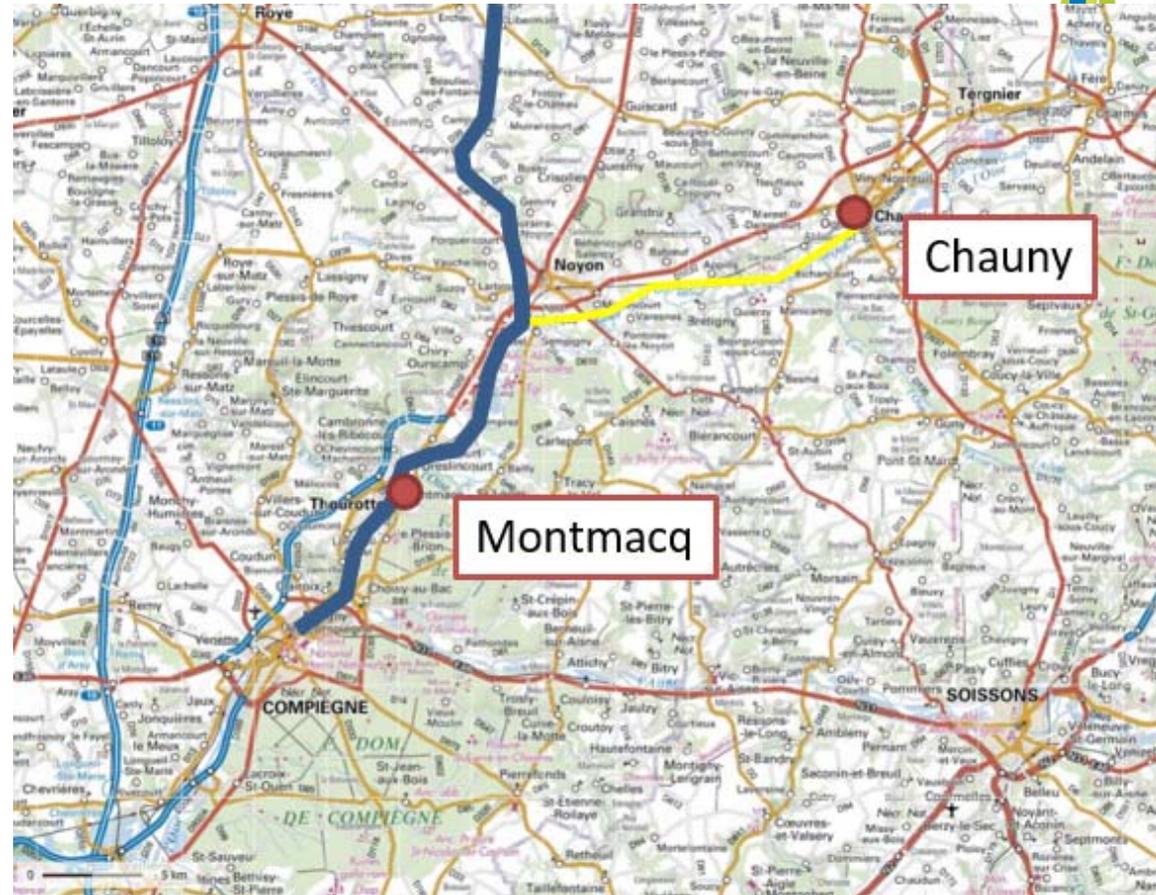
• CHOIX DU SITE DE PRÉLÈVEMENT

+ Plusieurs ressources étudiées

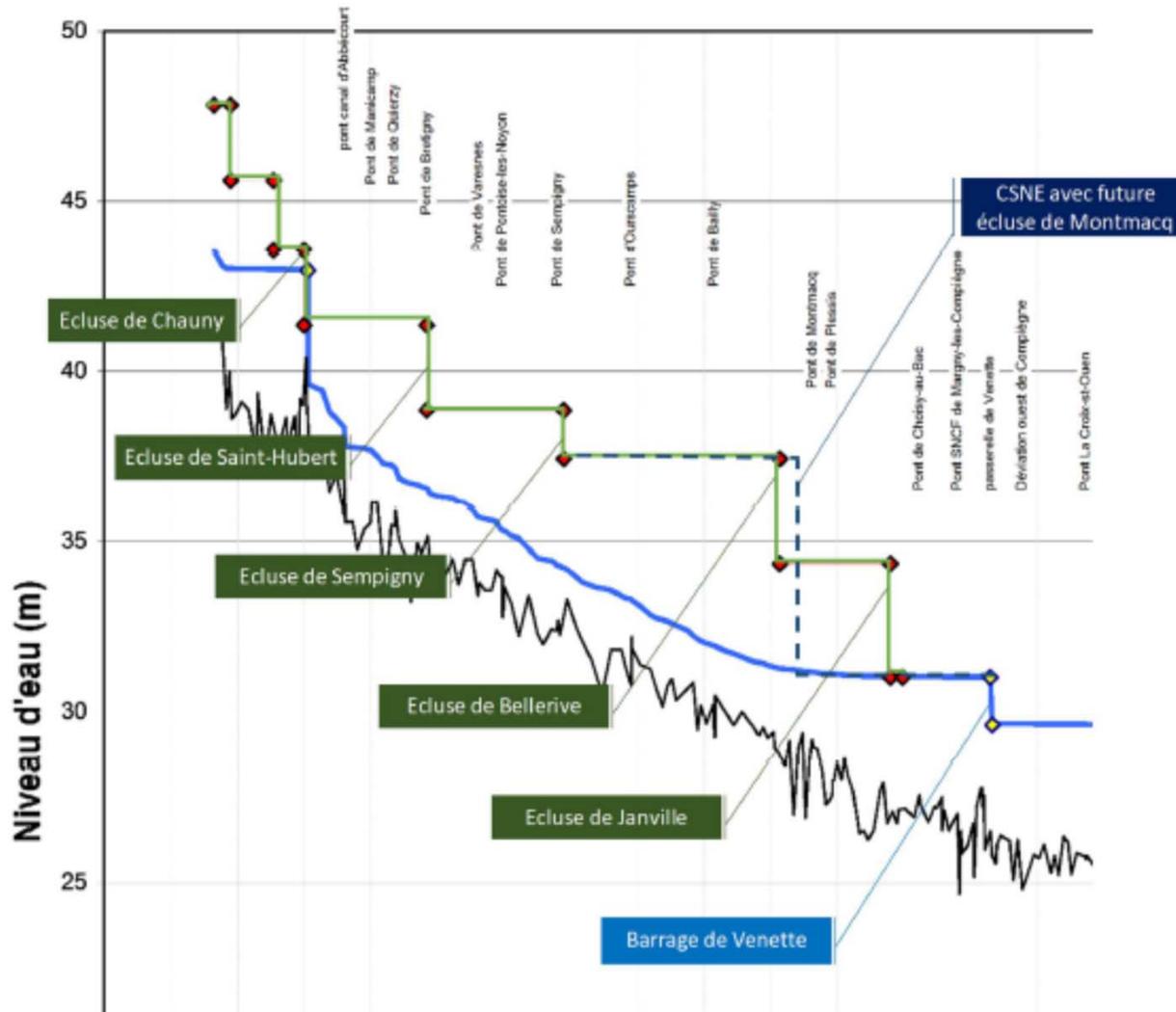
- Somme/Sensée: ressources insuffisantes
- Oise : ressource suffisante et de bonne qualité
- Absence de prélèvement dans les nappes

+ Plusieurs sites étudiés

- Chauny :
 - + Avantage: fonctionnement similaire au CLO
 - + Inconvénients:
 - Site NATURA 2000
 - Prélèvement sur Oise naturelle
- Montmacq (écluse)
 - + Avantages:
 - Prélèvement dans Oise canalisée
 - Prélèvement dans bief commun avec l'Aisne

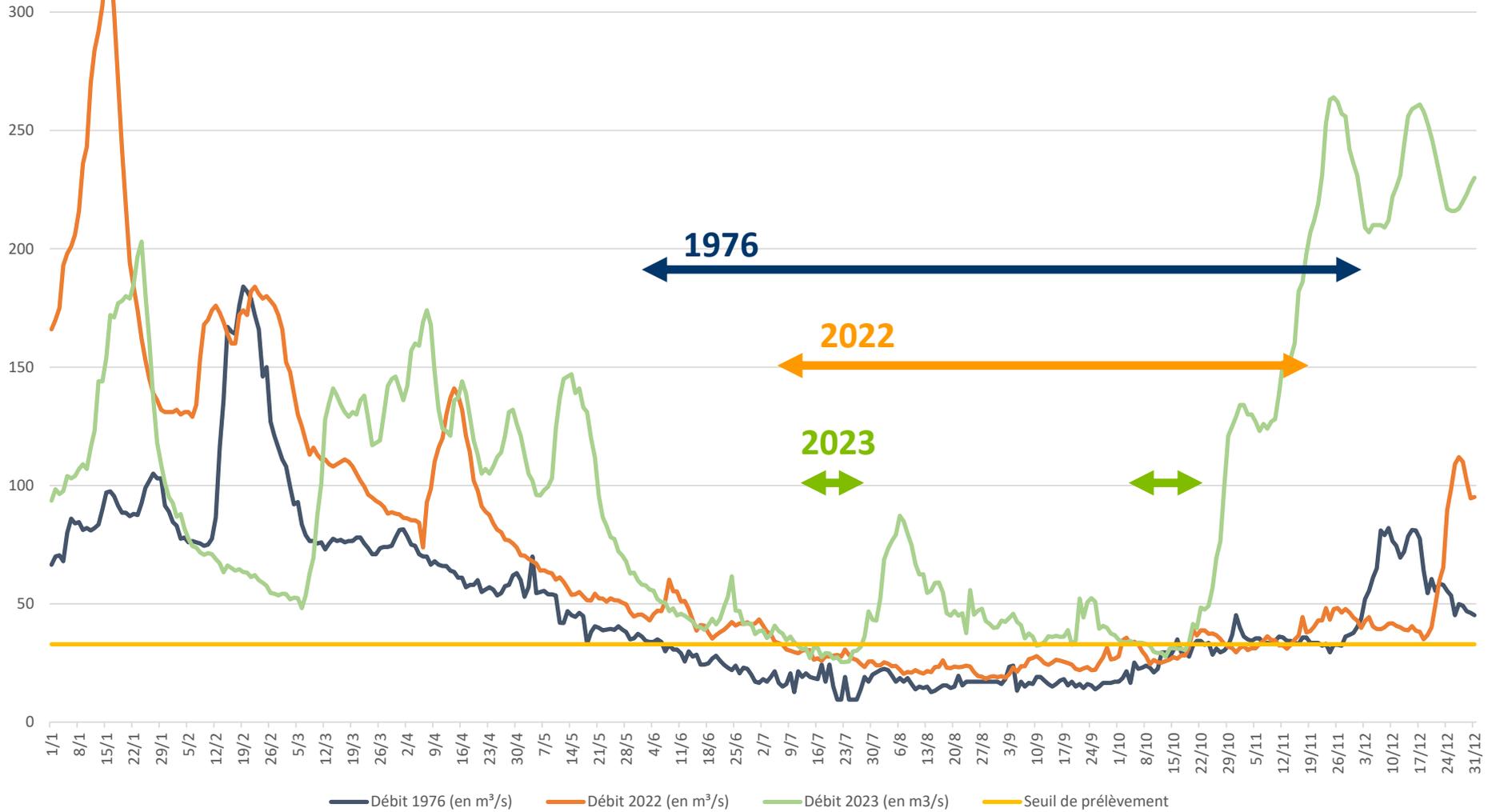


MODALITÉS DE PRÉLÈVEMENT - SITE



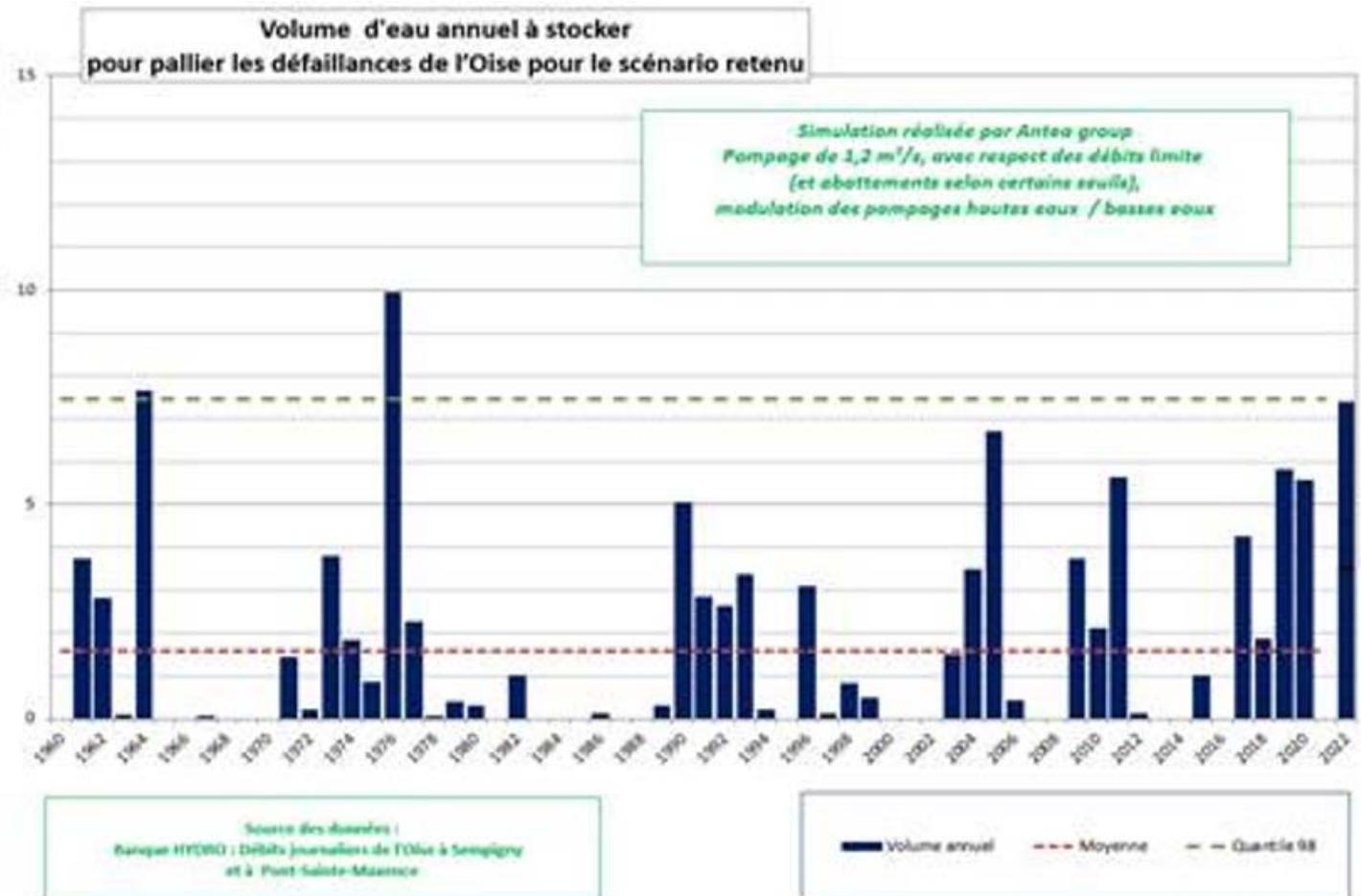
Débit de l'Oise à Creil

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



DISPONIBILITÉ DU CANAL (CONDITIONS RÉELLES)

- SIMULATION EN CONDITIONS « RÉELLES »
- + Intégration des apports pluviométriques
- + Evaporation du jour
- + Pas de marges de sécurité



MODALITÉS DE REMPLISSAGE INITIAL



- **LE CANAL (21,5 Mm³)**
 - + Remplissage à partir de l'Oise grâce à un prélèvement jusque 5m³/s (/24h)
 - + Respect des mêmes règles que pour l'alimentation en phase d'exploitation
 - + Remplissage entre 3 et 4,5 mois (7 mois pour une année exceptionnellement sèche)
- **LA RETENUE LOUETTE (14 Mm³)**
 - + Remplissage à partir de l'Oise grâce à un prélèvement de 1,35 m³/s (/24h)
 - + Respect des mêmes règles que pour l'alimentation en phase d'exploitation
 - + Remplissage en 4 mois (5,5 mois pour une année exceptionnellement sèche)

